# COMMUNE DE DETTWILLER Département du Bas-Rhin

#### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :

Nombre de conseillers en fonction :

19

Conseillers présents à l'ouverture de la séance :

23

Nombre de procurations à l'ouverture :

3

12

Date de la convocation : 30 juin 2023

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023.

Le Maire, Claude ZIMMERMANN

# Séance du 05 juillet 2023

# Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mesdames Monique GRAD-ORAN, Christine GEBUS et Danièle MEYER, Adjointes Messieurs Pascal BOEHM et Christian Jean Ernest ROBACH, Adjoints Mesdames Laetitia GUTH, Audrey KOPP et Boutheïna MZIOU Messieurs Julien PUEYO, Daniel ROUYER et Christophe WENDLING

#### Absents excusés:

Madame Magalie ANSTETT donne pouvoir à Monsieur Christian Jean Ernest ROBACH Madame Sandra HADAS donne pouvoir à Monsieur Christophe WENDLING Monsieur Steve WOLFFER donne pouvoir à Monsieur le Maire Madame Brigitte MULLER Monsieur Alfred KLEITZ

#### Absents:

Mesdames Valentine FRITSCH et Lucie MEIER

### Assistait en outre :

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h05.

Le Maire,
Claude ZIMMERMANN

Accusé de réception en préfecture 067-216700898-20230705-DEL-050723-089-DE Date de réception préfecture : 19/07/2023

# 2023 - 089 Décision de reversement aux propriétaires du produit de la chasse de plaine : lot 1

Nombre de conseillers élus : 23

Nombre de conseillers en fonction: 19

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procuration : 3

Rapporteur: Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'attribution du lot de chasse de plaine de Dettwiller vient à expiration au 1<sup>er</sup> février 2024.

Il convient de préparer l'attribution pour la prochaine période 2024-2033.

En Alsace-Moselle, le droit de chasse est administré par la commune pour le compte des propriétaires fonciers sur le ban communal. Le principe est habituellement le reversement du droit de chasse aux propriétaires. Mais de nombreuses communes consultent les propriétaires pour conserver le produit de ce droit de chasse.

Suite aux consultations pour les baux antérieurs, la commune de Dettwiller a procédé depuis de nombreuses années au reversement du droit de chasse aux propriétaires fonciers. Dans ce cas et conformément au cahier des charges des baux 2024-2033 (art. 7 alinéa 3), la procédure ne prévoit pas de consultation des propriétaires en cas de délibération décidant du reversement du produit de la chasse aux propriétaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renoncer par délibération au produit de la chasse, ce qui exonère la commune d'organiser une consultation des propriétaires fonciers de Dettwiller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **DÉCIDE** de renoncer au produit de la chasse, qui sera donc reversé aux propriétaires fonciers.

Pour extrait conforme

Dettwiller, le 17/07/2023

Le Maire,

Claude ZIMMERMANN,

Le secrétaire de séance,

Pascal BOEHM